

Programme de formation

N° CSE-CSST8001

« Membre du CSE – CSSCT entreprise de plus de 300 employés »

Objectifs pédagogiques :

- ◆ Connaître les missions du CSE et du CSSCTT
 - ◆ Connaître les missions et rôles des membres du CSE et du CSSCT
 - ◆ Être capable d'animer une réunion du CSE
 - ◆ Connaître les protocoles d'alerte et de recours du CSE
 - ◆ Se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise ou l'établissement
 - ◆ Être capable d'analyser une situation dangereuse de travail
-

Programme détaillé :

1^{ère} demi-journée : 8h00 – 12h

- Tour de table de début de stage
- Mise en place du CSE et durée du mandat
- Les missions du CSE et du CSSCT
- Situer son rôle dans l'organisation du comité social et économique de l'entreprise
- Situer son rôle dans la commission santé, sécurité et condition de travail de l'entreprise
- Les réunions et commissions du CSE

10h15 – 10h25 : Pause

- Le règlement intérieur du CSE
- Les autres instances de l'entreprise
- Les heures de délégation
- Les attributions du CSE

2^{ème} demi-journée : 13h – 16h

- La base de données économique et sociale
- Les attributions du CSE et la BDES supérieur à 300 salariés

15h00 – 15h20 : Pause

- Les orientations stratégiques de l'entreprise
- La consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise
- La consultation sur la politique sociale, les conditions de travail et de l'emploi
- Les autres consultations du CSE et les délais

Mise en situation : Les règles de consultation du CSE

3^{ème} demi-journée : 8h00 – 12h00

- Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- Les activités sociales et culturelles
- Les moyens et subventions de fonctionnement

10h00 – 10h20 : Pause

- Les ressources du CSE
- La protection des représentants du personnel

4^{ème} demi-journée : 13h – 16h

- Droit d'alerte et recours à un expert (expert-comptable – expert en Nouvelle Technologies – Expert contractuel) et droit d'alerte

Mise en situation : Utilisation des moyens et le droit d'alerte

15h45 – 16h00 : Pause

- Le congé formation des représentants du personnel
- Les projets de licenciements pour motifs économiques

5^{ème} demi-journée : 08h00 – 12h00

- Réunions obligatoires sur la santé et sécurité au travail
- Rôle des acteurs internes de la prévention

10h00 – 10h20 : Pause

- Rôle des acteurs externe de la prévention
- Communication et collaboration avec les acteurs de la prévention

Mise en situation : Obligation en matière de santé et sécurité au travail des acteurs de la prévention

6^{ème} demi-journée : 13h – 16h

- Diagnostiquer l'état de santé en termes de prévention de l'entreprise
- Les outils de diagnostic : GPSST / DIGEST

15h45 – 16h00 : Pause

Mise en situation : Réalisation d'un diagnostic de l'état de santé en termes de prévention des risques professionnels à l'aide des outils INRS

- Interprétation du diagnostic

7^{ème} demi-journée : 08h00 – 12h00

- Initier la démarche de prévention des risques professionnels au sein l'entreprise

Mise en situation : Réalisation d'un projet d'amélioration des conditions de travail dans le but d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise et de pallier aux points faibles en terme de prévention des risques professionnels

Pause pendant le travail de groupe

8^{ème} demi-journée : 13h – 16h

- Base de prévention : Enjeux / principes
- Analyser une situation dangereuse de travail
- Présentation des outils d'analyse

Mise en situation : Utilisation des outils d'analyse de situation de travail

- Proposer des mesures d'amélioration Technique, Humaine et Organisationnelle

15h45 – 16h00 : Pause

- Proposer des mesures d'amélioration Technique, Humaine et Organisationnelle
- Mise en place des mesures d'amélioration

9^{ème} demi-journée : 08h00 – 12h00

- Les TMS / RPS
- Aménagement des postes de travail

Mise en situation : Proposer un aménagement de poste de travail

10h00 – 10h20 : Pause

- Prise en charge des personnes accidentée ou en situation de handicap.
- Communication sur la démarche de prévention des risques professionnels afin que les mesures d'amélioration engagées

Mise en situation : Identifier les moyens de communiquer les actions du CSE et CSSCT

10^{ème} demi-journée : 13h – 16h

Présentation d'un projet complet d'initiation d'une démarche de prévention dans l'entreprise en coordination avec tous les acteurs de la prévention, détermination d'un moyen de communication, proposition de mesures d'amélioration, réunions pour le suivi et la mise au point du projet

Fin de formation

Durée totale de la formation :

35 heures - 5 jours / Une partie de la formation peut être réalisée à distance

Prérequis :

Aucun prérequis

Moyens et techniques pédagogiques :

Outils pédagogiques :

- ◆ Outils de diagnostic
- ◆ Outils d'analyse
- ◆ Organigramme de l'entreprise
- ◆ Organisation de la prévention dans l'entreprise
- ◆ DUER

Matériel pédagogique :

- ◆ Plan d'action prévention INRS
- ◆ Matériel de protection COVID
- ◆ Matériel de désinfection
- ◆ Matériel de confort

Support :

- ◆ PPT

Documentation remise aux apprenants :

À l'issue de la formation, les participants seront invités à rejoindre une DROPBOX, sur celle-ci se trouvera le « Livret du membre CSE-CSSCT », diverses documentations liées à la réglementation et des moyens du CSE régulièrement mis à jour

Public concerné :

Membres du Comité Social et Économique d'une entreprise de plus de 300 employés

Certification :

Tous les participants seront évalués selon les indicateurs d'évaluations du déroulé pédagogiques validé par la DIRECCT Grand-Est